cerrelage qu'il avait posé. Un charpentier, à qui Pottiez avait confié du bois pour confectionner des clôtures enleva ces clôtures après les avoir posées. Le père du boulanger, qui possédait une terre en commun avec Pottiez vint samedi dire à celui-ci qu'il avait été trouver le notaire à Valenciennes, et que ce notaire lui avait donné pleins pouvoirs pour reprendre la partie de Pottiez. Ce dernier fait a été démenti par une lettre du notaire qui, malheureusement, est arrivée *trois ou quatre heures après le suicide du malheureux.*

Cette lettre portait ces mots : « Dites-moi si les propositions sus-désignées vous conviennent. » Rien que ces mots infligeraient un démenti aux dires du co-locataire de Pottiez, mais il était trop tard.

Pottiez, à bout de ressources, ruiné complètement réduit à la *plus noire misère, lui qui toute* sa vie avait honorablement vécu de son travail, prit quelques arrangements dans la journée de samedi avec d'autres créanciers moins exigeants, entre autres, M. Gibon, boulanger, et dimanche matin, entre quatre et cinq heures il se pendit dans son étable avec la longe qui avait servi à sa dernière vache et qu'on lui avait laissée.

Pottiez laisse une orpheline de 16 ans et une mère infirme, âgée de 89 ans, qui est comme folle depuis la mort de son fils.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur les *faits odieux commis par les créanciers de* Pottiez.

On se refuse à croire que de pareilles cruautés puissent encore arriver à notre époque. Notre récit, est cependant de la plus rigoureuse exactitude.

Les obsèques de Pottiez ont eu lieu mardi 16 avril à huit heures du matin. Tout le village y assistait, même les auteurs de la scène de pillage que nous avons racontée. On les reconnaissait à leur mine piteuse. Sans doute ils commençaient à s'apercevoir, un peu tard, qu'ils avaient commis une bien mauvaise action, et causé la mort d'un brave père de famille.

Si le fait que rapporte notre confrère est exact de tous points, nous pensons que tous les gens qui se respectent seront à l'écart de leur société, ces créanciers inhumains, qui ne méritent aucun estime et à qui personne ne voudra plus tendre la main.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

EN MER

Notre correspondant nous télégraphie :

Calais, 17 avril. — Le câble danois est de nouveau rompu à 280 milles de Calais et à 100 milles du Danemarck, à l'embouchure de l'Elbe, où existe un mouillage fréquenté par de nombreux navires.

Un vapeur est immédiatement parti pour le réparer.

Le bateau de pêche 667, de Calais, patron Delpierre, a recueilli l'équipage d'un navire norvégien, composé de huit hommes et d'une femme, qui était échoué sur un banc, près de la côte anglaise.

Le patron Delpierre a débarqué les naufragés à Yarmouth.

Un procès en diffamation à Arras

Rapprochement intéressant

Nous avons parlé du curieux procès intenté à l'*Avenir d'Arras* à propos d'une malencontreuse coquille qui avait fait imputer au sieur Deleau, cabaretier à *Dorignies*, des faits relevés à la charge du sieur Deleau, cabaretier à *Dolignies*.

La bonne foi de notre confrère était évidente et l'on s'attendait à un acquittement certain.

Il n'en a pas été ainsi.

Vidant son délibéré, le tribunal d'Arras a rendu un jugement en vertu duquel le gérant de l'*Avenir*, déclaré coupable du délit de diffamation, est condamné à 16 francs d'amende. Notre confrère devra en outre insérer le jugement en tête de ses colonnes et verser cent francs, à titre de dommages-intérêts, entre les mains du sieur Deleau, cabaretier à Dorignies.

Il est intéressant de rapprocher cette décision de l'arrêt rendu tout récemment par la Cour d'assises de la Seine, dans le procès en diffamation intenté par M. Joffrin, conseiller municipal de Paris, à deux feuilles boulangistes.

Nous laissons au lecteur le soin de tirer la conclusion que comporte ce rapprochement.

LA ROUGEOLE A PELVES

Depuis environ un mois et demi, la rougeole sévit avec une rare intensité dans cette commune.

Les cas sont très nombreux et, malheureusement fort graves.

Jusqu'ici, huit enfants ont succombé.

Les écoles communales ont dû être fermées.

LA BELGIQUE

MOUSCRON

Une bande condamnée.

Le tribunal correctionnel de Courtrai, dans son audience du 17 courant, a condamné la fameuse bande de voleurs et de receleurs qui ont infesté Mouscron et ses alentours dans ces derniers temps.

Les individus dont les noms suivent, composaient cette bande. Ils ont été condamnés, savoir :

Alphonse Strobbe, demeurant au Bas-Volsaige, 6 ans de prison, 4 fois 26 fr. d'amende et 5 ans de surveillance

Cyrille Strobbe, de Reckem, *10 mois de prison* et 2 fois 26 francs d'amende.

Jules Verhenne, déserteur français, demeurant à Reckem, 6 mois de prison.

Henri Bossuyt, marchand de volailles, demeurant au Touquet, son père et sa mère, chacun 2 mois de prison et 26 francs d'amende.

Dédéchem, depuis l'arrestation de cette bande, on ne signale plus de vols à Mouscron.

Nous ne pouvons manquer d'adresser nos félicitations les plus sincères à notre police locale et à la gendarmerie, qui ont si activement recherché ces malfaiteurs et les ont si courageusement arrêtés.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 17 Avril

Insultes aux Juges

L'audience d'hier a été troublée par un incident heureusement très rare. Un individu belge Désiré Lefèvre, journalier, âgé de 32 ans, né à Poperinghe, ayant déjà subi six huit condamnations, était condamné à 6 mois de prison *pour infraction à un arrêté d'expulsion.* A peine la lecture du jugement était-elle terminée que Lefèvre s'écria en s'adressant au tribunal : « Vous êtes trois voleurs ! » Et de plus fort : Sur le maintien de ces paroles, le tribunal le condamne à trois ans de prison, en dehors de la peine prononcée antérieurement.

Coups et blessures à Roubaix

Dans la soirée du 12 avril, Augustin Deck, 20 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, se trouvait dans un estaminet de la rue de l'Epeule, lorsqu'une discussion s'éleva entre lui et plusieurs consommateurs.

Il sortit aussitôt et se dirigea vers son domicile, lorsqu'arrivé rue de la Limite, il remarqua qu'il était suivi par le nommé Dominique Neetens, 39 ans, tisserand, demeurant à Roubaix, qui sans prononcer un mot, l'assaillit brusquement et lui porta plusieurs coups de poing sur la tête.

Deck, baignant dans son sang, fut relevé quelques instants plus tard par un agent de police et reconduit chez lui.

Le tribunal condamne Neetens, Dominique, à 2 mois de prison.

Escroqueries à Armentières

Mme Eléonore Dedecker, femme Baudart, marchand de bresses et de toile cirée, demeurant à Lille, cour du Chaudron, fait les marchés d'Armentières toutes les semaines. Au lieu de renvoyer ses marchandises à Lille, elle les laisse en dépôt chez M. Louis Debarme, cabaretier à Armentières.

Or, le lundi 8 avril, Charles Degroux, 20 ans, tisserand se présente chez Debarme et se disant envoyé par Mme Baudart, il prit des toiles cirées et des bresses.

Le lendemain ce fut Descamps Hubert, 18 ans qui usant du même stratagème se présenta chez M. Debarme. Mais celui-ci flairant une escroquerie avertit le commissaire de police et fit arrêter les deux voleurs. Ils sont condamnés chacun à 2 mois de prison.

Vol à Roubaix

M. François Destop, 52 ans, marchand de légumes à Roubaix, se trouvait mardi dernier à 4 heures du matin aux Halles, et avait déposé sur le pavé quelques sacs d'oignons.

Obligé de s'absenter pendant quelques instants, il constata à son retour la disparition d'un sac

Ses soupçons se portèrent sur un individu, François Biclair, 23 ans, domestique, dit le « Roux », qui avait disparu. Celui-ci en est quitte pour 2 mois de prison.

***

Le tribunal condamne Désiré Debo, marchand de lait demeurant rue Mouliny, 52, à Fivet, à 20 francs de dommages-intérêts et 16 francs d'amende, pour injures et diffamation envers M. Jean Tanghe, demeurant Faubourg-de-Tournai, 237.

Me Courant.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La cour d'appel a réformé un jugement du tribunal de Douai, en date du 23 février, condamnant Charles Saudement, d'Arleux, à huit jours de prison, pour vol d'un bac et à acquitté celui-ci aux dépens.

FAITS DIVERS

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT d'un prisonnier

Paris, 16 avril. — Il y a quelques jours un inconnu se présentant à Mazas prisit le greffier de remettre diverses victuailles à un détenu nommé Ménégant, arrêté, il y a quelques mois comme faisant partie d'une bande de malfaiteurs.

Après le départ de cet individu, un employé remarqua que les aliments qu'on venait de lui remettre avaient une odeur bizarre, en dépit de leur belle apparence. On mit en contact avec la viande suspecte du papier bleu de tournesol : le papier rougit presque aussitôt.

Cette transformation étant l'indice certain de la présence d'un acide, il était évident que les aliments destinés à Ménégant avaient été empoisonnés.

Par qui et dans quel but ? C'est ce que révélera, sans doute, la suite de l'enquête qui, a été ouverte sur cette mystérieuse affaire.

PRENEZ GARDE AU PÉTROLE

Un grand accident est arrivé lundi soir à Rue (arrondissement d'Abbeville). Une femme habitant le « Tinneweg » montait à l'étage, ayant une lampe à pétrole dans *la main droite et son enfant sur le bras* gauche. Elle y fut à coup, elle s'embarrassa dans ses jupons et tomba en même temps que l'enfant et la lampe. Celle-ci se brisa, le pétrole s'enflamma et communiqua le feu aux vêtements de la malheureuse femme qui a été atrocement brûlée; elle est morte le lendemain matin après avoir enduré les plus vives souffrances.

L'enfant n'a eu aucun mal.

L'ESPRIT DES AUTRES

Totor a été très sage pendant la semaine, et, le samedi arrivé, il rapporte à sa maman les bons points obtenus à l'école.

— Dis, mère, tu as dit que si j'avais des bons points, tu ferais ce que je voudrais pour me récompenser.

— Oui, mon chéri, demande moi ce qui te fait plaisir, *puisque tu as si bien travaillé.*

— Tu me promets, dis, petite mère ?...

— Mais oui, mon mignon, voyons parle ?

— Eh bien, ce qui me fera le plus de plaisir, c'est de ne plus retourner à l'école.

BRÛLE MAISON.

Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre. — Les musiciens de l'orchestre de l'Hippodrome ont clôturé, lundi soir, la saison théâtrale, en offrant à leur chef, M. Alexandre Layre, un souper intime au Demi-Cercle, place Notre-Dame.

Gracieusement invités par les organisateurs, nous avons assisté à cette réunion où la cordialité et l'entrain, s'étaient donné rendez-vous.

A dessert, de nombreux toasts ont été portés par les convives et de chaleureux vivats ont été chantés à M. Layre et à son dévoué répétiteur, M. Seither.

Ces marques de sympathie ont vivement touché l'excellent chef d'orchestre qui, en quelques mots bien sentis, a remercié les musiciens, dont la bonne volonté lui a facilité la tâche.

En terminant son speech, M. Layre a proposé à l'assistance de boire à la santé de M. Paul Desputaires. A qui l'on doit la formation de l'orchestre et qui, par ses sacrifices, a coopéré pour la plus grande part, à sa vitalité et à sa force.

Cette motion a été couverte d'applaudissements et M. A. Van Langhenhoven, gérant de l'Hippodrome, a été chargé de transmettre à M. Desputaires, les remerciements de tous les musiciens.

La petite fête s'est prolongée assez tard, au milieu d'une gaîté vraiment communicative.

Les musiciens ont offert à M. Layre, en souvenir cette amicale soirée, un chaud manteau crayon de M. A. Fournier et traitée d'une façon très spirituelle.

C. D. F.

Programmes des Théâtres-Concerts

GRAND THEATRE DE ROUBAIX, direction de M. Alex. Mayeur. — Dimanche 21 et lundi 22 avril, deux représentations avec le concours de Mme Marie Favart, sociétaire de la Comédie-Française :

LA PORTEUSE DE PAIN

pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Jules Dornay.

Au troisième tableau : La Ronde des Boulangers, chantée par M. Dubroca et toute la troupe.

UN CONSEIL PAR JOUR

Par suite de la persistance de l'hiver, beaucoup d'entre vous, mesdemoiselles, continuent à être affligées de crevasses qui déforment vos jolies menottes. Couvrez les crevasses de gondou, le soir en vous couchant; elles ne s'entameront pas et elles disparaîtront avec rapidité.

En Norvège, les femmes soignent leur teint et leur chevelure avec de l'eau de goudron. Cela tonifie la peau et l'empêche de se rider.

Bonhomme FRANKLIN.

Petite Correspondance

Un lecteur assidu à LILLE. — Oui, c'était son droit.

Un abonné du journal à LILLE. — Reportez-vous aux statuts de la caisse de retraites. Ne les ayant pas en notre possession, nous ne pouvons vous renseigner.

M. R. Bresan à MOULINS-LILLE. — 1° non ; 2° oui, si ce sont les usages locaux ; 3° le patron peut l'exiger.

Un lecteur du *« Progrès »* à LILLE. — *1re question* : non, il ne peut être témoin ; *2e question* : les débitants de tabac sont complétement libres de vendre ou de ne pas vendre de journaux.

E. L. à LILLE. — Nous l'avons publiée il y a deux jours.

M. A. Rioul à LILLE. — Les hommes à renvoyer seront pris parmi les plus hauts numéros ; mais il est exact que la classe de 1886 restera sous le portion.

M. L. Derquile à LILLE. — Il fait partie de la classe de 1886, et, comme tout autre citoyen ministérielle pourra s'assimiler aux obligations de la classe à laquelle il appartient par son âge.

M. Jean Robin à FIVES. — Vous serez exactement renseigné en vous adressant au bureau militaire de la mairie ou de la préfecture.

S. P. V. A. — Demandez cela à un agent de change ou à un banquier de banque. Vous serez immédiatement renseigné.

Un conscrit embarrassé à ROUBAIX. — Il n'y a pas encore de décision ministérielle sur l'appel ; mais vous pourrez être astreint à un service de deux mois.

M. Alexandre Cochy. — Dans tous les cas, les bourses de l'Etat et du département ne sont accordées qu'à la suite d'examens. Renseignez-vous (division de l'instruction publique.)

L. T. — 1° Oui, vous pouvez obtenir la dispense comme soutien de famille ; 2° après 21 ans seulement.

M. A. Gosse. — Si l'employé est payé au mois, il doit prévenir pour la fin du mois et non pour le 15. Comme il s'agit de l'application des usages locaux, voyez le juge de paix.

Un lecteur assidu à HAZEBROUCK. — Vos créanciers peuvent vous poursuivre partout.

D. Y. à ARMENTIÈRES. — 1° Oui 24 mm. ; 2° Oui, mais sans indication précise ; 3° au-dessous des seins ; 4° non, la mairie vous communiquera la circulaire.

Le Facteur.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 17 avril

Jeanne Lesage, rue Halin, — Marie Maurice, rue de Condé. — Gustave Boyyn, rue Lacroix, 77. — Léon Tiberghien, rue des Sept-Ponts. — Georges Stoopz, rue Longues-Haies. — Ferdinand Beys, rue des Fossés, 47. — Adolphe Demarque, rue de Soubise, 4. — Paul Monbel, rue de Flandre, 34. — Arthur Ledieu, rue Thécla, 43. — Clotilde Vandembremt, rue Barbe-d'Or, 11 — Adrienne *Pias, sentier du Ballon.* — Céline Hutlin, rue de Fléline, 223. — Alice Rozel, rue Neuve Racine, 9. — Amélie Thiry, rue Casimir-Périer.

Décès

Alice Dyderoch, 12 ans, rue de Lille, 143. — *Charles Maurice, 19 ans, petites-cœurs.* — Clotilde Tahon, 1 mois, rue du Pile. — François Holtiaux, 55 ans, rue Pellart, 198. — Théophile Baroy, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Jean Debauduin, 81 ans, Hospice.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 14 avril

Maurice Lehoucq, rue du Tilleul. — Marie Lecomte, rue St-Louis. — Marie Gadenne, Blanc-Seau. — Louis Debruckere, rue de Menin.

Du 15

Henri Vanecklhoutte, au Blanc-Seau. — Alice Gratelier, impasse Roubaix. — Jeanne Delrue, Ledeuchekel, Croix-Rouge. — Elisabeth Jacquart, rue Winoc-Gheques. — Léon Duquetez, rue du Moulin-Fourchon. — Eugène Delrue, rue du Tilleul. — Madeleine Destrebecq, rue du Calvaire. — Marie Cardon, chemin des Carliers. — Marie Thiergibon, cour Poncelon. — Alfred Ducros, rue Masurel. — Georges Hak, rue Auber.

Décès

Gabrielle de Meudonça, 2 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville. — Fernand Lepers, 66 ans, sentier du Roncq. — Achille Dutertre, 42 ans, rue du Collège. — Louis Tanghe, 4 mois, rue Ste-Germaine. — Bernadette Vanhaerbt, 3 ans 11 mois, les Cimballe. — Marianne Lahousse, 82 ans, aux petites sœurs. — Edouard Ducastel, 74 ans, au Casino.

ETAT-CIVIL DE NEUVILLE-EN-FERRAIN du 1er au 15 avril 1890

Naissances : Alfred Dedryver, Durmont. — Louise Holvoet, R. T. — Zélie Degryse, Bethoème. — Alfred Allard, Berquier. — Emile Vanoverscheide, Durmont.

Décès. — Rosalie Laverge, 73 ans, veuve de Jean Wasikhal, propriétaire. — Denis Lefebvre, 65 ans, époux de Clémentine Dachâtel, R. T. — N. Vanoverscheide, mort-né, Place. — Louis Calcy, 48 ans, époux de Marie Saint, Place.

Mariages. — Néant.

A LA MAISON-CONFIANCE
Rue Neuve, 15 et 17, Lille
A. BAYETTE & Beaupère
Nouveautés, Lingerie, Layettes, Corsets, Gants, Bonneterie, Mercerie, Soie, Velours, Rubans, Dentelles, Tapis, Rideaux, Toiles cirées, Draperie, Nouveautés pour Hommes et Dames. Garnitures, Manteaux, Jupons, Robes, Peignoirs, Corsets, Gants, Cravates, Bas, Chaussettes, Mouchoirs, Bretelles, Jarretières, Cache-nez, Ceinturons, Cols, Chemises, Caleçons, Bonnets de nuit, Bonnets de bain, Bonnets de dames, Bonnets de fantaisie, Bonnets de bébés, Bonnets de laine, Bonnets de soie, Bonnets de velours, Bonnets de dentelles, Bonnets de tulle, Bonnets de satin, Bonnets de crêpe, Bonnets de mousseline, Bonnets de percale, Bonnets de cretonne, Bonnets de flanelle, Bonnets de coton